

Arrêté n°110-2021-ELE-022 portant recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des usagers au conseil de la faculté d'Odontologie et des représentants du collège P de la faculté de médecine Lyon-Est

Scrutin des 14 et 15 décembre 2021

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu l'arrêté n°100-2021-ELE-019 portant organisation des élections pour le renouvellement partiel des conseils des facultés de médecine Lyon-Est et d'Odontologie ;

Arrête

Article 1^{er} : Les candidatures des représentants des usagers du conseil de la faculté d'Odontologie et du collège P du conseil de la faculté de médecine Lyon-Est sont arrêtées telles qu'elles figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, à Villeurbanne, le 07 décembre 2021

Le Président de l'Université,

Frédéric FLEURY



Candidatures présentées au titre du collège usagers du conseil la faculté d'Odontologie

Avenir dentaire

Elvin FEVRE
Coralie GASPARD
Romain BUI
Clotilde RAMAZ
Timothée ZOPPARDO
Elodie CHAVANNE
Emmanue! BERGERET
Domitille LAUTIER

Candidatures présentées au titre du collège P du conseil la faculté de médecine Lyon-Est

MECHTOUFF/SIMON

Laura MECHTOUFF
Emile SIMON